

02/05/2025

Durée de la procédure : 2'

ÉTAPES DU PARAMÉTRAGE

PARTIE 1 : Modification du plan de paye dossier

PARTIE 2 : Modification du plan de paye société



Attention :

- ✓ Seul le taux global est communiqué. Pour les artistes relevant du code risque 921CC, le taux AT/MP correspond à 70 % du taux global.
- ✓ Pour 2025, le changement du taux AT/MP s'effectue à partir du 1^{er} mai 2025, soyez vigilant en renseignant la date.

PARTIE 1 : Modification du plan de paye dossier

Au menu de Studio, cliquez sur « Paramétrage » puis sur « Plan de Paye Dossier ».

Imprimer Nouveau Supprimer Renumérotation module Hth colonne Occupation colonnes Gestion des groupes Changement des taux Sauvegarde du paramétrage Fermer Date dernière modification du Noyau : Pas les lignes Obsolètes Uniquement la recherche Oui Oui Groupe à vérifier Accès au module Colonne Mot Tutes les spécificités de ce plan Es lignes sélectionnées Non Légende Ok Mod Ty Valeur Net Euro Net Euro Livre Résultat Résultat Début Fin Actif	<u>F</u> ich	hier	<u>E</u> di	tion	<u>S</u> pécial	?										
Implifier Noduce Colonne Colonne Pas les lignes Osolètes Uniquement la recherche Oui Colonne Légende Date dernière modification du Noyau : Pas les lignes Osolètes Uniquement la recherche Oui Oui Société Recherche Doui Société Recherche Accès au module Colonne Mot Toutes les spécificités de ce plan Les spécificités de ce plan Implifier Société Recherche Dossier Obsolètes Ok Mod / Libellé Ty Valeur Net Livre Livre Livre Début Fin Actif >	Imp	rimer	No	+	Î	Renumérotatio	on	+†+ Renumérotat	ion Occupa	ation	+†+ Gestion des	Changement	Sauvegarde	e du		Earmar
Ok Mod / Libellé Ty Valeur Taux Valeur Euro Net Social Livre Base Livre Résultat Livre Résultat 2 Début validité Fin validité Actif	Implime Nouveau Supplime Induite Colonne Date dernière modification du Noyau : Accès au module Colonne Mot							Mot	Pas les lignes Obsolètes Uniquement la recherche Toutes les spécificités Les spécificités de ce plan Les lignes sélectionnées			Affichage détail Oui Non			Légende Groupe à vérifier Société Recherche Dossier Obsolète	
	Ok	Mod	1		Libell	ŝ	Ту	Valeur Taux	Valeur Euro	Net Social	Livre Base	Livre Résultat	Livre Résultat 2	Début validité	Fin validité	Actif >
550 Taux indemnité activité partielle V 70,0000		550		Taux ind	demnité activ	ité partielle	V	70,0000								•

% Changement

Cliquez sur le bouton des taux, une liste des modules pour lesquels vous pouvez changer les taux s'affichera.

Exemple

<u>F</u> ichier	<u>E</u> dition	<u>S</u> pécial ?						
								Valider Fermer
Module	/	Libellé	Туре	Type salarié	Taux précédent	Taux 2025	Date 2025	Formule >
1065	10	Taux AT Artiste	v		0,6700	0,7300	01/05/2025	SI WWDATR < "20180101" ak SI WWDATR >= "20180101" ak SI WWDATR >= "20190101" ak SI WWDATR >= "20200101" ak SI WWDATR >= "20220101" ak SI WWDATR >= "20230101" AL SI WWDATR >= "20230101" AL SI WWDATR >= "20250501" AL
1065	11	Taux AT Autres	v	J	0,9600	1,0400	01/05/2025	$\begin{array}{l} SI \; WWDATR < \;\; "20180101" \;\; ak \\ SI \; WWDATR > = "20180101" \;\; ak \\ SI \; WWDATR > = "20190101" \;\; ak \\ SI \; WWDATR > = "20200101" \;\; ak \\ SI \; WWDATR > = "20220101" \;\; ak \\ SI \; WWD$

Afin de modifier le taux AT/MP pour les artistes, positionnez-vous sur le module **1065/10** « *Taux AT Artistes* » :

- ✓ Dans la colonne « *Taux 2025* », saisissez le taux d'AT/MP pour vos artistes (taux attendu par l'URSSAF),
- ✓ Dans la colonne « Date 2025 », saisissez 01/05/2025. (Il s'agit de la date à partir de laquelle le taux est effectif.)

Afin de modifier le taux AT/MP du personnel autre que les artistes, positionnez-vous sur le module **1065/11** « *Taux AT Autres* » :

- ✓ Dans la colonne « Taux 2025 », saisissez le taux d'AT (taux attendu par l'URSSAF),
- ✓ Dans la colonne « Date 2025 », saisissez 01/05/2025 (il s'agit de la date à partir de laquelle le taux est effectif).



Cliquez ensuite sur le bouton et à la question « *Mise à jour des fichiers ?* », cliquez sur **OUI**.

PARTIE 2 : Modification du plan de paye société

Il est possible de modifier le plan de paye société afin que la rectification soit répercutée automatiquement sur tous les plans de paye des dossiers créés sous cette société.

Toutefois, pour que cette répercussion soit effective dans un dossier, il ne faut pas que le module changé présente déjà une modification dans le plan de paye dossier. (Si tel est le cas, nous vous recommandons de nous contacter.)

Au menu de Studio, cliquez sur « *Paramétrage* » puis sur « *Société* » et enfin sur le bouton Plan de Paye

<u>F</u> ichier	<u>E</u> dition	<u>S</u> pécial ?										
imprimer	+ Nouveau	TT Supprimer	Renumérotation module	+†‡ Renumérotat colonne	ion Occupa colonn	tion ies	+†+ Gestion des groupes	% Changement des taux	Sauvegarde paramétra	e du ge		Fermer
Date dern Accès au n	nière modifie nodule Rech	cation du Noy ercher module	yau : Colonne	Mot	Pas les Uniquen Toutes Les spéc	lignes O nent la r es spéci cificités es sélec	bsolètes recherche ficités de ce plan tionnées	Affich: Oui Non	age détail	Lége	nde iroupe à ociété Re Dossier O	vérifier echerche obsolète
Ok Mod	I / Taux in	Libellé demnité activité	é partielle	Ty Valeur Taux V 70,0000	Valeur Euro	Net Social	Livre Base	Livre Résultat	Livre Résultat 2	Début validité	Fin validité	Actif >

Cliquez sur le bouton Changement, une liste des modules pour lesquels vous pouvez changer les taux s'affichera.

<u>Exemple</u>

<u>F</u> ichier	<u>E</u> dition	<u>S</u> pécial ?							
								Valider	× Fermer
Module	/	Libellé	Туре	Type salarié	Taux précédent	Taux 2025	Date 2025	Formule	>
1065	10	Taux AT Artiste	v		0,6700	0,7300	01/05/2025	SI WWDATR < "20180 SI WWDATR >= "20180 SI WWDATR >= "20190 SI WWDATR >= "20200 SI WWDATR >= "20220 SI WWDATR >= "20230 SI WWDATR >= "20240 SI WWDATR >= "20240 SI WWDATR >= "20250	0101" ak ^ 0101" ak 0 0101" ak 0 0101" ak 0 0101" ak 0 0101" ak 0 0101" AL 0 0101" AL 0 0501" AL 0 0501" AL 0 0101" ak 0 0101" AL 0 0501"
1065	11	Taux AT Autres	v	J	0,9600	1,0400	01/05/2025	SI WWDATR < "20180 SI WWDATR >= "20180 SI WWDATR >= "20190 SI WWDATR >= "20200 SI WWDATR >= "20220 SI WWDATR >= "20220	0101" ak 0101" ak 0101" ak 0101" ak 0101" ak 0101" ak 0101" AL

Afin de modifier le taux AT/MP pour les artistes, positionnez-vous sur le module **1065/10** « **Taux AT Artistes** » :

- ✓ Dans la colonne « Taux 2025 », saisissez le taux AT/MP pour vos artistes (taux attendu par l'URSSAF),
- ✓ Dans la colonne « Date 2025 », saisissez 01/05/2025 (il s'agit de la date à partir de laquelle le taux est effectif).

Afin de modifier le taux AT/MP du personnel autre que les artistes, positionnez-vous sur le module 1065/11

+†+



« Taux AT Autres » :

- ✓ Dans la colonne « Taux 2025 », saisissez le taux AT/MP (taux attendu par l'URSSAF),
- ✓ Dans la colonne « Date 2025 », saisissez 01/05/2025 (il s'agit de la date à partir de laquelle le taux est effectif).



×

Cliquez sur le bouton valider et à la question « *Validez-vous les modifications ?* », cliquez sur **OUI**.

Cliquez ensuite sur le bouton

Fermer et à la question « *Mise à jour des fichiers ?* », cliquez sur OUI.